

M. Purdy continue : Le parti travailliste a déclaré par une résolution son désir de voir pousser la guerre jusqu'au triomphe et aujourd'hui que le gouvernement britannique et les Etats-Unis ont proclamé les principes en conformité desquels ils sont prêts à négocier, la responsabilité de la guerre retombe sur les puissances centrales. Si elles n'acceptent pas ces principes, alors nous verrons clairement leurs desseins.

La résolution Henderson a été votée par la conférence à la quasi-unanimité. Cette résolution invite aussi les organisations travaillistes des puissances centrales à agir sur leurs gouvernements pour que ceux-ci déclarent leurs buts de guerre, afin que le monde puisse voir jusqu'à quel point les déclarations de toutes les puissances fournissent une base pour une paix durable obtenue par des négociations.

Les révolutionnaires russes contre la tyrannie maximaliste

Paris, 24 Janvier.
La Ligue russe pour la défense révolutionnaire a adressé le télégramme suivant à M. Vandervelde au Congrès des Trade-Unions de Nottingham.

Le Comité de la Ligue russe pour la défense révolutionnaire vous prie de transmettre au Congrès la motion suivante :
« La Constituante russe élue sur la base de la loi électorale, plus démocratique et éditée par les institutions appuyées uniquement sur les hautes intelligences et exploitant l'extrême fatigue du peuple russe, les meilleurs représentants du peuple russe, considérés comme un asile inviolable, ont été assassinés par les agents des puissances politiques, des intrigues et des mensonges.

Le Comité de la Ligue russe pour la défense révolutionnaire invite le Congrès, le meilleur représentant de la démocratie anglaise à protester contre un régime indigne de la révolution russe.

La presse anglaise

Londres, 24 Janvier.
Le Daily Telegraph, commentant le discours de M. Purdy, à la Conférence de Nottingham, dit :

M. Purdy n'a pas interprété d'une manière erronée les sentiments de l'opinion britannique des assistants. Dans tous les pays alliés, après la démonstration d'hier, il ne peut pas subsister l'ombre d'un doute sur la réelle solidarité de la Grande-Bretagne et de la France.

Le Daily News dit :

La Conférence d'hier, tant en appuyant l'adresse de M. Purdy, plus démocratique et éditée par les institutions appuyées uniquement sur les hautes intelligences et exploitant l'extrême fatigue du peuple russe, les meilleurs représentants du peuple russe, considérés comme un asile inviolable, ont été assassinés par les agents des puissances politiques, des intrigues et des mensonges.

Un couple d'Espions arrêtés à Paris

EN PERSPECTIVE
Paris, 24 Janvier.
On a annoncé hier l'arrestation à Paris de deux espions : il s'agit d'un couple de Français.

L'homme, d'origine suisse, est un individu de mœurs spéciales ; la femme est une Italienne d'âge mûr, arrivée récemment de Suisse.

Les nouveaux impôts sur les Traitements et Salaires

LES JETONS DE PRESENCE SERONT SOUMIS A LA TAXE
Paris, 24 Janvier.
L'application de la loi du 31 juillet 1917 soulève la question de savoir si les jetons de présence, allocations fixes qui sont allouées aux présidents de Conseils d'Administration, aux administrateurs et directeurs ou administrateurs de Sociétés, doivent entrer dans la catégorie des traitements et salaires et si les Sociétés elles-mêmes sont tenues d'en faire la déclaration dans les formes prévues à l'article 28 de la loi.

L'article 12 de la loi du 13 décembre 1911 assujettit déjà à la taxe de 5 % sur le revenu des valeurs mobilières, les bénéfices qui, par suite des dispositions statutaires, sont attribués aux membres des Conseils d'Administration.

Ne seront donc assujettis dans la catégorie des traitements, salaires, etc., que les allocations élevées sur le pied de jetons de présence, accordées indépendamment de l'exercice d'une fonction.

Elle fit le voyage comme dans un songe, mais ce songe était un cauchemar.

Partout on la remarquait et on la montrait du doigt, tant elle était sombre.

Elle, toute à son angoisse de mère frappée au plus intime de son cœur, n'entendait rien, ne voyait rien.

Elle fit le voyage comme dans un songe, mais ce songe était un cauchemar.

Partout on la remarquait et on la montrait du doigt, tant elle était sombre.

Elle, toute à son angoisse de mère frappée au plus intime de son cœur, n'entendait rien, ne voyait rien.

Elle fit le voyage comme dans un songe, mais ce songe était un cauchemar.

Partout on la remarquait et on la montrait du doigt, tant elle était sombre.

Elle, toute à son angoisse de mère frappée au plus intime de son cœur, n'entendait rien, ne voyait rien.

l'article 28, on ne comprendrait pas, en effet, que les Sociétés ne fissent pas figurer sur leurs listes les personnes qui reçoivent en général les plus fortes rémunérations, alors que ces Sociétés sont tenues de porter les noms de leurs collaborateurs plus modestes.

Les Evénements de Grèce

Essad pacha à Athènes
Salonique, 24 Janvier.
Essad pacha, chef du gouvernement albanais, est arrivé hier soir d'Athènes, par train spécial, rentrant de son voyage en Europe.

Le ministre Papanastasiou a offert hier à déjeuner à M. Venizelos, auquel assistaient des ingénieurs étrangers, chargés de dresser un plan de reconstruction de Salonique.

M. Venizelos a prononcé un discours déclarant qu'il reste un optimiste impénitent, que Salonique renaitra de ses cendres, grâce à la collaboration précieuse des Alliés.

M. Venizelos est parti ce matin pour Athènes par train spécial.

L'Affaire Caillaux

Dans les couloirs du Palais-Bourbon
Paris, 24 Janvier.
Les couloirs de la Chambre ont présenté hier, très peu d'animation. L'ordre du jour avait pas de séance publique, trois ou quatre commissions seulement se sont réunies pour examiner diverses propositions susceptibles de venir en aide à la Chambre.

Le bruit a couru qu'un incident serait survenu aujourd'hui à la tribune au sujet de l'affaire Caillaux et les noms de MM. Dalbiez et Forget ont été prononcés.

L'information ne s'est pas confirmée et on ne croyait pas à la fin de la journée qu'un débat fut soulevé à cet égard.

Les projets politiques de M. Caillaux

Paris, 24 Janvier.
Voici d'autres détails sur le contenu du Rubric de la Haute-Assemblée, en dehors de deux membres déjà annoncés, MM. Jean Dupuy et Charles Humbert, est encore représentée dans une commission par deux autres sénateurs.

On disait hier dans les couloirs de la Chambre qu'un député influent de la région de l'Est appartenant au parti radical-socialiste était tenu au courant de ces projets.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

On dit aussi que M. Caillaux, sénateur de la Haute-Saône, est des amis et collaborateurs de M. Clemenceau.

italien que c'est l'ambassade de France à Rome qui aurait commis des indiscretions.

A ce sujet, nous sommes en mesure de préciser que les scellés contenant les documents, lettres, cartes et bijoux, trouvés dans le coffre-fort de Florence, ont été remis tout scellés par la justice militaire italienne à l'ambassade de France à Rome qui, immédiatement, a apposé les scellés de France.

Le ministre Papanastasiou a offert hier à déjeuner à M. Venizelos, auquel assistaient des ingénieurs étrangers, chargés de dresser un plan de reconstruction de Salonique.

M. Venizelos a prononcé un discours déclarant qu'il reste un optimiste impénitent, que Salonique renaitra de ses cendres, grâce à la collaboration précieuse des Alliés.

M. Venizelos est parti ce matin pour Athènes par train spécial.

UN NOUVEAU SCANDALE

L'Approvisionnement de nos usines de guerre
Paris, 24 Janvier.
Le Journal dit que M. Clemenceau vient d'ordonner l'ouverture d'une enquête sur le fait qu'un étranger allemand peut-être, se trouvait l'organe centralisateur, l'agent d'exécution du ministère de l'Armement, pour l'approvisionnement de nos usines de guerre.

Le directeur de cet important organe aurait été un nommé Goldberger, né en Suisse, à Zurich, le 10 avril 1885, d'un père allemand qui exerçait la profession de marchand à Zurich.

Venu en France en 1904, Henri Goldberger se fit, prétend-il, naturaliser suisse en 1905, mais aucune mention de cette opération ne figure et n'est mentionnée dans les registres de la mairie de Zurich.

S'étant marié à Paris, le 19 août 1913, ses parents sont désignés sur les registres de l'état civil comme industriels à Berlin et leurs signatures y figurent en caractères allemands.

Telles sont les mains entre lesquelles, dit le Journal, depuis de longs mois, se trouvait l'approvisionnement en métaux de nos usines ; telles sont les origines de celui qui aurait connu nos secrets militaires. Entre temps, dans nos usines de guerre, la matière manquait jusqu'à provoquer la fermeture.

La Question de la Paix

Un discours du premier ministre d'Autriche
Amsterdam, 24 Janvier.
Selon un télégramme de Vienne, le premier ministre a répondu ainsi qu'il suit à l'interpellation allemande relative à la question de la création d'un Etat autonome tchécoslovaque :

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

La résolution adoptée par les députés tchèques de Prague, le 6 janvier dernier, est un acte de violence et de haute trahison.

nommer le charbon et de décongeler les voies ferrées.

M. Gompers défendit les efforts faits par le gouvernement pour la guerre, disant qu'il n'y avait pas de transition entre la guerre et la paix s'effectuant sans faute, était demander l'impossible.

En conclusion, M. Gompers déclara qu'aucune neutralité n'était possible dans cette guerre et qu'il était sûr, pour l'avenir, que la démocratie soit pour l'antécédent de la victoire et de la démocratie.

Hindenburg et Ludendorff retournent au front

Bale, 24 Janvier.
On mande de Berlin que le général Hindenburg et le général Ludendorff sont repartis, hier, pour le grand quartier.

Les Ministres italiens à Londres

Londres, 24 Janvier.
Le Times annonce que M. Orlando, président du Conseil italien, accompagné de M. Crespi, ministre du Ravitaillement, est arrivé mercredi soir à Londres. M. Lloyd George sera reçu par le ministre italien.

La visite des ministres italiens durera plusieurs jours.

Les rescapés d'un Torpilleur allemand coulé

Copenhague, 24 Janvier.
Un bateau de Copenhague, chargé de marins allemands de la marine de guerre, a abordé à Howing, sur la côte occidentale du Jutland. Tous souffraient beaucoup, étant restés pendant quatre jours dans un bateau sans pont. L'un d'eux est mort. Parmi eux se trouvait un officier de la marine allemande. Ces 17 hommes sont une partie de l'équipage d'un contre-torpilleur allemand qui a été torpillé et a heurté une mine.

Les Scandales

Un appareil de T. S. F. saisi
Paris, 24 Janvier.
Sur les indications parvenues au capitaine Mangin-Bocquet, M. Pechot, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé, hier, à une opération qui a abouti à la saisie, dans un des immeubles appartenant à M. Paix-Saillies, d'un appareil de télégraphie sans fil dont la présence avait été signalée. Le rapporteur va rechercher la raison de la présence insolite de cet appareil.

L'Action des Aviateurs britanniques

Londres, 24 Janvier.
On mande d'Amsterdam, 23 janvier.
Le Telegramme annonce que des attaques aériennes ont été exécutées sur Zebruggen dans la soirée du 21 janvier et l'après-midi du 22. Une forte escadrille aérienne a été aperçue la deuxième fois, et le tir des canons de la défense a été entendu.

Le correspondant du Telegramme apprend que des points d'importance militaire près de Gand ont été bombardés.

Un Paquebot qui ne part pas de Hollande

La Haye, 24 Janvier.
On rapporte de Rotterdam que les voyageurs du Nieu-Amsterdam ont été avisés que le départ de ce paquebot pour l'Amérique sera retardé.

L'Affaire Cavallini

Rome, 24 Janvier.
Les journaux disent qu'un nouveau chef d'accusation contre Cavallini aurait été apporté par l'instruction.

A travers les Journaux

Paris, 24 Janvier.
La Victoire. — La crise autrichienne. — De M. G. Hervé :

« L'Autriche, à son tour, serait sur le point de se trouver mal. On dirait qu'elle est en train de suivre les traces de la Russie, notre ex-allié. En tout cas, il y a des symptômes qui laissent à penser que la situation est grave. L'apparence elle-même contracte la maladie. Le premier ministre de la monarchie austro-hongroise, comte Czernin, est subitement tombé malade, et on a dit qu'il avait subi une attaque cérébrale. On croit que le comte Czernin, porteur de la grande écharpe autrichienne, est atteint d'une maladie grave. »

« Le projet Caillaux. — De M. P. Lantier, député :

« Le projet Caillaux est de premier ordre. Il n'est pas facile de le faire passer. Elle mérite l'attention pour avoir le dessein de l'appliquer. Le projet Caillaux est de premier ordre. Il n'est pas facile de le faire passer. Elle mérite l'attention pour avoir le dessein de l'appliquer. »

« L'Amérique contre l'Allemagne. — L'envoi des troupes en France s'est effectué normalement. Washington, 24 Janvier. A la suite des discussions provoquées par la proposition Chamberlain, relative à la création d'un Comité supérieur de la Guerre, le président Wilson, qui y est opposé, a fait connaître ses intentions à ce sujet. Il a déclaré qu'il ne fera aucun mouvement révolutionnaire. Les ministres de la Défense nationale les résultats obtenus dans l'envoi des troupes en France. Le président a déclaré, en effet, que le transport de celles-ci s'est effectué deux fois plus rapidement que la première estimation. Il avait fait espérer et que des effectifs doubles de ceux prévus seraient, dans deux ou trois jours, sur les ordres du général Pershing. »

« La journée de sept heures et les économies de charbon. — Indianapolis, 24 Janvier. M. Gompers, président de l'Alliance ouvrière américaine, parlant à la Convention des travailleurs unis des mines, a proposé de la journée de 7 heures au lieu de la suspension permanente des industries par le contrôleur des combustibles dans le but d'économiser le charbon et de décongeler les voies ferrées. »

« Les ministres italiens à Londres. — Londres, 24 Janvier. Le Times annonce que M. Orlando, président du Conseil italien, accompagné de M. Crespi, ministre du Ravitaillement, est arrivé mercredi soir à Londres. M. Lloyd George sera reçu par le ministre italien. »

« Les rescapés d'un Torpilleur allemand coulé. — Copenhague, 24 Janvier. Un bateau de Copenhague, chargé de marins allemands de la marine de guerre, a abordé à Howing, sur la côte occidentale du Jutland. Tous souffraient beaucoup, étant restés pendant quatre jours dans un bateau sans pont. L'un d'eux est mort. Parmi eux se trouvait un officier de la marine allemande. Ces 17 hommes sont une partie de l'équipage d'un contre-torpilleur allemand qui a été torpillé et a heurté une mine. »

« Les Scandales. — Un appareil de T. S. F. saisi. — Paris, 24 Janvier. Sur les indications parvenues au capitaine Mangin-Bocquet, M. Pechot, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé, hier, à une opération qui a abouti à la saisie, dans un des immeubles appartenant à M. Paix-Saillies, d'un appareil de télégraphie sans fil dont la présence avait été signalée. Le rapporteur va rechercher la raison de la présence insolite de cet appareil. »

« L'Action des Aviateurs britanniques. — Londres, 24 Janvier. On mande d'Amsterdam, 23 janvier. Le Telegramme annonce que des attaques aériennes ont été exécutées sur Zebruggen dans la soirée du 21 janvier et l'après-midi du 22. Une forte escadrille aérienne a été aperçue la deuxième fois, et le tir des canons de la défense a été entendu. »

« Un Paquebot qui ne part pas de Hollande. — La Haye, 24 Janvier. On rapporte de Rotterdam que les voyageurs du Nieu-Amsterdam ont été avisés que le départ de ce paquebot pour l'Amérique sera retardé. »

« L'Affaire Cavallini. — Rome, 24 Janvier. Les journaux disent qu'un nouveau chef d'accusation contre Cavallini aurait été apporté par l'instruction. »

« A travers les Journaux. — Paris, 24 Janvier. La Victoire. — La crise autrichienne. — De M. G. Hervé : « L'Autriche, à son tour, serait sur le point de se trouver mal. On dirait qu'elle est en train de suivre les traces de la Russie, notre ex-allié. En tout cas, il y a des symptômes qui laissent à penser que la situation est grave. L'apparence elle-même contracte la maladie. Le premier ministre de la monarchie austro-hongroise, comte Czernin, est subitement tombé malade, et on a dit qu'il avait subi une attaque cérébrale. On croit que le comte Czernin, porteur de la grande écharpe autrichienne, est atteint d'une maladie grave. »

Je ne sais pas si cette formule législative est un coup d'état, il se peut qu'elle soit un coup de maître pour la bonne élaboration des textes, de bons esprits de gauche et de droite ont eu le droit de penser que les lois au point des textes devaient être conçues avec compétence.

Ainsi, M. Charles Benoist enseigna la vertu du Parlement corporatif. L'idée de M. Caillaux est plus originale. La Chambre issue du suffrage universel demeure maîtresse de la décision. Elle charge des experts de lui faire un rapport. Elle statue sur les conclusions. Dans cette formule honoreuse sont conciliés les droits du peuple et les intérêts de tous.

J'ai le droit d'aimer les fatalistes et les eubistes quand ils ont du talent. Ayant débarrassé le projet Caillaux de son romantisme et de ses affaires ridicules de personnes arrêtées ou magnifiquement, je crois que la Commission d'administration de la Chambre devrait mettre à l'étude ce projet de loi.

Après le tonbeillon soulevé par qui ? des femmes nouvelles échappées du confinement de Florence, et dont on vit les colonnes de la presse jugement solides, divers journaux bien renseignés ont annoncé à savoir comment on avait été blig les projets du moderne conjurateur. Les figures ca et la sous la rubrique : Crimes contre la Patrie et la République, et sous le titre : Les crimes de la République. Et cette mise au point du régime parlementaire, la fabrication des lois soustraite au Parlement, et à la Chambre, et à la Chambre, cette liberté dans l'autorité ne serait-ce pas plus qu'un plan de nature à concilier à ce diable de tout le monde ?

Le Comité du Groupe radical-socialiste de la Chambre
Paris, 24 Janvier.
Le Comité directeur du groupe parlementaire radical-socialiste de la Chambre a été élu aujourd'hui. Il est ainsi composé : Président : M. René Renoult ; vice-présidents : MM. André, Dalmier, Daniel Vancot, Quéteur ; M. Jean Darand, membres : MM. Bender, Bernard, Girard, Madoux, Lafont, Long, Métin, J.B. Morin, Mourier, Peytral, Rabier, Renard.

Mort d'un Sénateur

Châteaudun, 24 Janvier.
M. Louis Baudet, sénateur, maire de Châteaudun, est mort hier à l'âge de 61 ans.

Mouvement judiciaire

Paris, 24 Janvier.
Est nommé président de la Chambre à la Cour d'Appel d'Alger, sur sa demande, M. Boselli, président de Chambre à Montpellier.

A NOS ABONNÉS

Tous nos nouveaux abonnés reçoivent gratuitement, sur leur demande, les notes feuilleton Le Comte de Monte-Cristo, dont le succès est si considérable.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DEPUTES
Paris, 24 Janvier.
La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de M. Deschanel.

La date de la discussion des interpellations Volin et Robert, sur la carte de pain, sera fixée ultérieurement.

La Chambre adopte le projet de loi tendant à l'application des dispositions de l'article 19 du décret-loi du 22 novembre 1917 relatif au règlement des allocations militaires.

La loi sur les pensions

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les pensions. M. Caillaux expose le projet de loi. La Chambre se prononce sur l'ensemble de l'article 1er (tribunal départemental des pensions). Le docteur Laroche soutient l'amendement tendant à ce que les médecins entrent dans la composition de ce tribunal.

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat, combat cet amendement.

M. Delys insiste en faveur de la présence de médecins à côté des juges dans la composition des tribunaux des pensions qui jugera les réclamations. M. Abrami maintient son point de vue.

M. Lugeol, rapporteur, soutient le texte de la loi. Les amendements tendant à ce que les médecins entrent dans la composition de ce tribunal, ne sont pas adoptés.

M. Pierre Masse se plaçant au point de vue pratique, se voit pas la nécessité de la présence de médecins dans un tribunal qui aura pour tâche de trancher des questions de droit qui échappent à leur compétence.

M. Pasquail parle dans le même sens que M. Pierre Masse.

MM. Delys, Quéteur, Busch et Gouss, présentent des amendements tendant à ce que les médecins entrent dans la composition de ce tribunal.

M. Lugeol. — La Commission accepte la présence d'un médecin comme représentant des intérêts des militaires et comme balanciant la présence d'un médecin.

M. Gouss demande que les Associations de mutilés soient représentées au sein du tribunal par un pensionné.

M. Lugeol. — La Commission accepte la présence d'un militaire comme représentant des intérêts des militaires et comme balanciant la présence d'un médecin.

M. Abrami. — Je dois appeler l'attention de la Chambre sur la gravité d'une mesure qui risquerait de dénaturer le projet de loi. Elle tendrait à faire passer les juges, jusqu'à quand le mutilé conservait-il lui-même la confiance ; quelle confiance aurait ce mutilé pour juger ? Comment serait-il choisi ? Serait-il désigné par les mutilés et ceux-ci ne sont pas syndiqués. Dans quel cabinet serait le gouvernement pour choisir le mutilé chargé de siéger au tribunal des pensions ?

M. Louis Deshayes. — Il faudrait aussi le rétribuer.

M. Gouss propose qu'il soit choisi sur une liste dressée par les Associations de mutilés et de leur famille, sans distinction de parti, ni de religion, au profit de tous les mutilés. M. Gouss. — Ce projet ne peut être tiré au sort par le président du tribunal.

M. André Hesse combat cette proposition. Éviter un peu la situation de l'Association de mutilés de la guerre, mais cela ne peut être tiré au sort par le président du tribunal.

M. André Hesse combat cette proposition. Éviter un peu la situation de l'Association de mutilés de la guerre, mais cela ne peut être tiré au sort par le président du tribunal.

M. André Hesse combat cette proposition. Éviter un peu la situation de l'Association de mutilés de la guerre, mais cela ne peut être tiré au sort par le président du tribunal.

Séance demain à 2 heures pour la discussion des interpellations André Hesse et Montet sur les relations maritimes entre la France et l'Algérie.

SÉNAT

Paris, 24 Janvier.
La séance est ouverte à 3 heures 20. M. Antonin Dubost, président.

L'interpellation de M. Perchot sur les projets de gouvernement en vue d'une union économique des nations amies et alliées est renvoyée à quinze jours par suite d'un accord entre l'interpellateur et le ministre du Commerce.

Le droit de pardon

Le Sénat reprend la suite de la discussion générale de la proposition de loi attribuant le droit de pardon aux tribunaux correctionnels à l'égard des auteurs qui n'ont pas succombé pendant la grande des Seauzes prend la parole :

« Je déclare que le gouvernement ne peut se désintéresser de cette loi et il est dans son devoir de servir au principe du pardon déjà inscrit dans de nombreuses législations étrangères et que la Commission d'administration de la réforme du Code pénal avait introduit dans son texte, mais il estime qu'il faut distinguer le principe même du pardon et ses modalités. »

« Favorable en principe à la proposition, il estime qu'elle ne peut cependant être amendée et il réserve de faire connaître son opinion au cours de la discussion des articles. »

M. Combes les arguments apportés par M. Boivin-Champeaux, un adversaire de la proposition, dit qu'il est de même que le Sénat a voté la loi de Bénédictin, mais que la loi de pardon, le droit de pardon sera accordé par nos magistrats avec discrétion. Il ne voudrait nul compte de la situation matérielle des détenus. C'est à bénéficier d'aucune mesure de faveur. C'est parce que le sens convaincu de la haute intégrité de nos juges que le droit de pardon est accordé à me déclarer partisan du droit

